

<b>Tableau de complémentarité des actions massif avec les autres outils financiers disponibles : Thème Bois énergie</b>		CPER PACA			CPER RHONE-ALPES (2007-2013)		
					GRAND PROJET 10 : MENER LE PLAN REGIONAL DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE		
<b>Complémentarité des actions massif avec les autres outils financiers disponibles</b>		<b>1.2 Soutien à la mise en œuvre de Plans Locaux Energie Environnement (PLEE) et Plans Climat territoriaux (PCT)</b>	<b>n° 3 Maîtrise de la demande énergétique</b>	<b>n° 4 Energies renouvelables</b>	<b>AXE I : ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>AXE II : REDUCTION DES EMISSIONS PAR LA MAITRISE DES ENERGIES ET LES ENERGIES RENOUVELABLES</b>	<b>AXE III : ENERGIE ET ENVIRONNEMENT AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES</b>
<b>CIMA-POIA</b>			<b>3.1 Amélioration de l'efficacité énergétique et maîtrise de la demande d'électricité</b>	<b>4.1 Energies renouvelables thermiques</b>	<b>Action 2 : Consolider l'organisation des relais d'information et de conseil</b> composés des structures suivantes : RAEE (Agence régionale de l'Energie), les ALE (Agences Locales de l'Energie) de l'agglomération grenobloise et du Grand Lyon, LATERE (L'Agence Départementale de l'Energie de la Loire) et l'ensemble des associations du réseau IERA (Info-Energie Rhône-Alpes).	<b>Action 6 : Installer les énergies renouvelables dans l'économie</b> (action intégrée au Plan Biomasse Energie 2007-2010)	<b>Action 9 : Soutenir le développement de l'économie forestière pour mobiliser au maximum la ressource ligneuse</b> (action intégrée au Plan Biomasse Energie 2007-2010)
cima 1.2.3 Bois énergie	la convention de massif s'attachera à soutenir la structuration de l'offre de bois énergie au sein du massif, en particulier au niveau des transports (schémas de distribution), à développer la production de bois énergie à partir des bois du massif, à promouvoir en dehors des zones de montagne, en particulier à l'extérieur du massif, et au niveau transnational.	Il s'agit de soutenir les démarches qui seront initiées par des structures territoriales volontaires, désireuses de lancer une dynamique particulièrement exemplaire sur leur territoire pour développer une politique environnementale, d'efficacité énergétique et une stratégie locale pour le Climat.	Ceci concernera notamment l'aspect thermique des bâtiments et les process industriels. Des actions de fond sur la maîtrise de la demande énergétique sont nécessaires, électricité et hors électricité. Il va de soi qu'avant de développer le recours aux énergies renouvelables, il est nécessaire de mener une politique de sobriété énergétique. Le soutien aux actions collectives, aux études préalables d'utilisation rationnelle de l'énergie et de maîtrise de la demande en électricité dans les entreprises ainsi qu'aux opérations d'investissement exemplaires dans ce domaine sera entrepris. Un encouragement à la réalisation de bâtiments exemplaires, s'inscrivant dans la logique dite de facteur 4 (visant une division par quatre des consommations d'énergie) en neuf et en réhabilitation sera mené. • pour les bâtiments neufs, il s'agira de respecter le label BBC • et pour les bâtiments en réhabilitation, il s'agira de mettre en œuvre au moins les trois principales recommandations issues du diagnostic énergétique, avec des techniques extrêmement performant	- pour le bois énergie, il convient de dynamiser et structurer la filière bois sur la base d'une approche globale (bois énergie/réseaux de chaleur, bois d'œuvre, nouveaux matériaux, sous-produits de la forêt) privilégiant les circuits courts, les dimensions sociales et les démarches de qualité, incluant notamment une approche de maîtrise de l'énergie ;  seront soutenus : - les actions d'animation et de promotion, - la structuration de la filière d'approvisionnement pour le bois, - les études et les investissements dans le domaine collectif public principalement, mais également dans le secteur économique, en privilégiant les cibles et usages pertinents : habitat collectif, notamment social, tourisme, santé, équipements scolaires et tertiaire à faible intermittence,...	> Actions de sensibilisation, d'information, de communication et de conseil de ces relais auprès du grand public, des associations, des collectivités, des bailleurs sociaux, etc. en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables (bois en particulier).	> Soutien financier aux études de faisabilité et investissements relatifs aux <b>chaufferies automatiques au bois</b> (avec ou sans réseau de chaleur).	> Soutien financier aux études de faisabilité et investissements relatifs aux <b>plates-formes de stockage</b> pour le bois-énergie.
poia : 1 Réaliser des plans territoriaux d'approvisionnement	Le développement du parc de chaufferies existant s'est fait sans réflexion préalable en terme de plan d'approvisionnement. Cette situation résulte de l'abondance de déchets industriels banaux offerts à moindre coût. L'exploitation de ce « gisement » est indispensable mais a ses limites : les distances d'approvisionnement doivent rester raisonnable et ce potentiel reste limité vis-à-vis de l'accroissement de la demande. Aussi est-il nécessaire de développer des plans d'approvisionnement territoriaux qui garantiront la disponibilité de la ressource face aux projets existants. La définition du cahier des charges de ces plans est une phase préalable nécessaire				> Actions d'accompagnement des projets et de suivi des réalisations d'opérations mettant en œuvre l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (bois en particulier).		> Soutien financier aux <b>rapports annuels d'approvisionnement départementaux en bois-énergie</b> établis par le réseau IERA (Info-Energie Rhône-Alpes) et les interprofessions du bois. L'objectif est le suivi en continu des gisements potentiels et exploités de bois-énergie en Rhône-Alpes, des unités de production et d'approvisionnement et des chaufferies bois (en fonctionnement, en réalisation, en faisabilité et en projet).
poia : 2. Réaliser des plans de mobilisation territoriaux	En complément des plans d'approvisionnement qui permettent d'apporter une réponse opérationnelle et rapide face au développement de chaufferies bois, le plan de mobilisation et un préalable souvent nécessaire a développer à l'échelle du territoire. Ce plan analyse les besoins en infrastructures, en moyen humain en dynamique de commercialisation a développer pour permettre la mobilisation de la ressource et sa valorisation						> Soutien financier au développemnet du référentiel AFAQ Service Confiance "Chaleur Bois Qualité Plus" pilotée par FIBRA (Association Forêt-Bois Rhône-Alpes) et l'interprofession du bois FIBOIS Drôme-Ardeche. Ce référentiel (qui regroupe actuellement producteurs de bois certifiés) garantit un combustible de qualité et un approvisionnement sécurisé.
3. Favoriser l'acquisition de matériel d'exploitation adapté aux conditions de montagne	Les entreprises de travaux forestiers ont très peu investi dans les Alpes au cours des dix dernières années, faute de marché porteur, et souffrant de manque de lisibilité dans leur développement. Le du bois énergie nécessite des investissements ré pondant, à une adaptation nécessaire au travail en milieu difficile. Le programme permettra de répondre à ce besoin en soutenant notamment le débardage par câble chaque fois que le constat aura été établi que, sans la valorisation d'une partie de la matière ligneuse en bois énergie, l'opération de récolte n'aurait pas été réalisée. L'action intégrera la formation des entreprises						> Soutien financier au programme "1000 chaufferies en milieu rural", pilotée par les Communes Forestières de Rhône-Alpes. Ce programme vise à développer le nombre de chaufferies en milieu rural et à optimiser l'organisation de la filière énergétique. Sur ce dernier point est prévu notamment la réalisation du premier Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT), dont la méthodologie est en cours de mise au point au niveau national.
poia : 4 Optimiser la valeur énergétique de la plaquette forestière produite dans les Alpes	Dans les Alpes compte tenu de l'altitude, du déficit calorifique solaire qui en résulte, la durée de séchage des plaquettes est augmentée. Il en résulte un surcoût du combustible qui peut être estimé à 20%. Afin de minorer ce surcoût une solution de séchage accéléré par ventilation forcée peut être envisagée. Le programme prendra en charge l'expérimentation des solutions techniques permettant d'accélérer le séchage, technique utilisée en agriculture mais non développée dans le secteur du bois énergie en France. A noter que dans d'autres pays alpins cette technique est en cours de développement. Le développement des hangars à séchage accéléré sera soutenu si la rentabilité s'en trouve améliorée et si cette condition se révèle déterminante dans la faisabilité du projet. Ce programme expérimental pourra être étendu aux autres spécificités du stockage en lien avec les conditions propres à la montagne.						
poia : 5 Pilotage du programme énergie bois	Le développement de ce programme a pour cadre le schéma stratégique forestier du massif des Alpes, partie intégrante du schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif des alpes. Cet environnement qui garantit une cohérence à l'échelle des deux régions françaises est appelé à se développer au-delà des frontières. Avec une vision prospective un premier programme d'échange portant sur le marché du bois s'est développé entre les communes forestières alpines françaises et la Région du Piémont italien. Avec la naissance du réseau alpin de la forêt de montagne ces échanges transfrontaliers sont facilités, ainsi les relations s'ouvrent sur l'ensemble de l'arc alpin au travers du partenariat qui se développe avec CIPRA. La coordination du programme bois énergie alpin se fera dans le cadre du réseau alpin de la forêt de montagne						